

RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00719
Numéro SIREN : 822 525 721
Nom ou dénomination : PBKN HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2018 sous le numéro de dépôt 5431

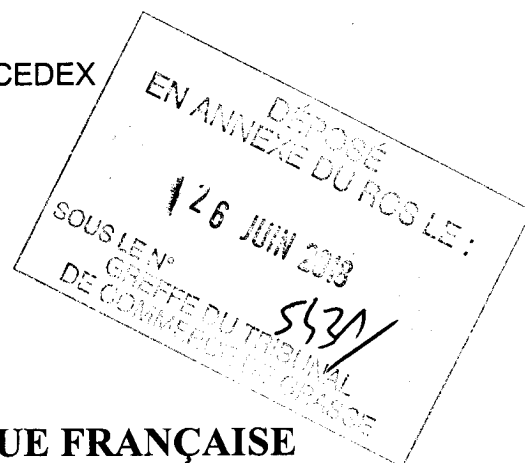
**GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE GRASSE**

PBA/2018O00206/26-06-2018

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

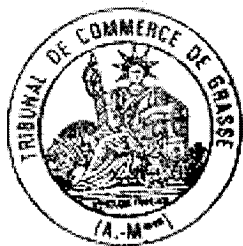
BP 61030
06133 GRASSE CEDEX

**EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE**



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le Tribunal de Commerce de Grasse
a rendu la décision dont la teneur suit



N° de rôle	2018O00206
Nom du dossier	SAS PBKN HOLDING /
Délivrée le	26/06/2018

Première page

**REQUÊTE EN PROROGATION DU DELAI LEGAL DE REUNION
D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
(Art L 225-100 du Code de commerce)**

A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

A LA REQUETE DE :

La société **PBKN HOLDING**, Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 € dont le siège social est sis 1240 Route des Dolines – 06560 VALBONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE sous le numéro 822 525 721 représentée par Monsieur Patrice BARTHOME, Président,

Ayant pour avocat :

EY VENTURY Avocats, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, immatriculée au RCS d'Antibes sous le numéro 501 363 667, sise Espace Berlioz - 30/100, rue Albert Caquot – 06410 BIOT, représentée par son Directeur exécutif associé, Maître Fabrice SALVATICO,

Téléphone : 04.92.96.81.81.

Télécopie : 04.93.64.01.47.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que la Société **PBKN HOLDING** a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2017.

Que celle-ci se trouve dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Qu'en raison des délais nécessaires à l'établissement et à la certification des comptes sociaux ainsi qu'à la préparation de l'assemblée, il apparaît opportun de proroger le délai légal de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

C'EST POURQUOI LE REQUERANT CONCLUT A CE QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE PRESIDENT :

De proroger au 30 septembre 2018 le délai pendant lequel pourra se réunir l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

FAIT A SOPHIA ANTIPOLIS,
Le 14 juin 2018.

Pour le Requérant
Me Fabrice SALVATICO

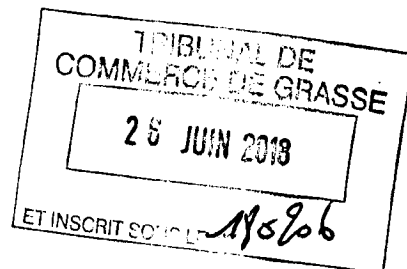




TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

Requête présentée par :

SAS PBKN HOLDING
1240 Rte Des Dolines
06560 VALBONNE



ORDONNANCE

Nous, Karine GIGODOT, Présidente du Tribunal de Commerce de Grasse, étant en notre Cabinet au Palais de Justice, 37 avenue Pierre Sémard à 06130 GRASSE,

Assistée du Greffier,

Vu la requête qui précède présentée par M. Patrice BARTHOME, Président de la SAS PBKN HOLDING, dont le siège social est à 06560 VALBONNE, 1240 Rte Des Dolines, immatriculée au RCS de Grasse sous le n° 822525721, ayant pour avocat EY VENTURY Avocats, sise 30/100 Rue Albert Caquot 06410 BIOT représenté par MAITRE SALVATICO Fabrice

Vu les dispositions des articles L 227-9, L 223-26, L 225-100, L 242-10 et des articles R 123-111, R 123-163, R 225-64 du Code de Commerce,

PROROGEONS AU 30 SEPTEMBRE 2018,

Le délai prévu par les textes susvisés afin de permettre à cette société de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice 2017,

Disons qu'une copie certifiée conforme de notre ordonnance sera déposée en annexe du Registre du Commerce de la SAS PBKN HOLDING,

Disons que la présente ordonnance sera déposée en minutes de notre Greffe,

Disons qu'une expédition sera adressée au requérant en lettre simple,

Taxons les dépens à la somme de 33,03 € TTC comprenant les frais de la présente ordonnance, expéditions certifiées, dépôt en annexe au RCS, taxe INPI et TVA,

Fait et ordonné à Grasse le 26/06/2018

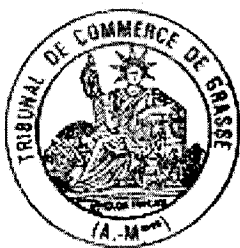
La Présidente,
Karine GIGODOT

Le Commis-Greffier,
Pascal BASTELICA,

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente
décision

Le Greffier



N° de rôle	2018O00206
Nom du dossier	SAS PBKN HOLDING /
Délivrée le	26/06/2018

Quatrième et dernière page.